

TECHNICIEN D'EXPERIMENTATION H/F

Autres dénominations : Technicien d'essais

Filières liées :

Agriculture biologique

Agrofourniture

Aquaculture

Equine

Forêt

Grandes cultures

Horticulture

Productions animales

Vigne et vin

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://agrorientation.fr/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/technicien-d-experimentation-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Contrôler, vérifier, mesurer

Faire de la recherche, expérimenter, analyser, étudier

Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain

Animaux

Fournitures, machines et matériels agricoles, nouvelles technologies

Végétaux, cultures, céréales, plantes, fleurs, fruits, légumes, vignes

Le technicien d'expérimentation applique le protocole d'expérimentation :

- Il met en place le ou les essais.
- Il réalise les opérations prévues comme les traitements phytosanitaires en productions végétales par exemple.
- Il relève les mesures selon les modalités indiquées dans le protocole.
- Il prépare, référence et analyse les échantillons recueillis.
- Il met en forme les résultats obtenus après essais et travaux de laboratoire.
- Il en établit une première synthèse.
- Il transmet les résultats obtenus au responsable d'expérimentation.

Le technicien d'expérimentation peut être amené à participer à des groupes de travail pour l'élaboration des protocoles expérimentaux :

- Il sensibilise les agriculteurs.
- Il contribue à définir les modalités de sélection des exploitations.
- Il envisage les opérations telles que les prélèvements et les analyses, le recueil des pratiques d'élevage...
- Il est aussi conduit à entretenir, suivre, étalonner le matériel, gérer les produits nécessaires à l'expérimentation ou encore entretenir les locaux.
- Eventuellement, le technicien d'expérimentation se voit chargé de rédiger le rapport d'essais

Conditions d'exercice

Le technicien d'expérimentation travaille dans un centre de recherche, un institut technique, une Chambre d'agriculture ou au sein d'entreprises privées (coopérative, entreprise d'agrofournitures...).

En fonction de la structure dont il dépend, le technicien d'expérimentation exerce sur le terrain, dans un laboratoire, dans un local technique (atelier, salle de préparation de bouillies, local de stockage des produits de traitement, salle de rangement du matériel, salle d'observation des échantillons collectés) ou dans un bureau.

Son rythme de travail varie en fonction de l'activité de l'établissement et selon la saisonnalité des expérimentations à mettre en œuvre. Il est à préciser que la majorité des postes touche le secteur végétal.

Compétences et qualités

Le technicien d'expérimentation dispose d'une bonne connaissance technique des thèmes abordés (productions animales ou végétales, semences, engrais, parasites, traitements ...). Il est capable d'analyser, de synthétiser et de rédiger. Il maîtrise les outils informatiques et statistiques. Il se montre méthodique, organisé et rigoureux.

Ses facultés d'adaptation sont nécessaires face aux différents essais dont les thèmes sont divers et variés. Il sait se tenir disponible à l'égard du respect des protocoles expérimentaux pour effectuer les manipulations au moment désigné. Sous l'autorité du responsable expérimentation, le technicien est autonome dans ses tâches quotidiennes.

Perspectives d'évolutions

Avec une solide expérience professionnelle ou après formation complémentaire dans sa spécialité, le technicien d'expérimentation a la possibilité d'évoluer vers un poste de responsable expérimentation.

En savoir plus

Consulter : les fiches ROME sur www.francetravail.fr

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrororientation.com